RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE DE SAINT MARTIN BOULOGNE

## ARRETE MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

**OBJET. :** **Feu d'artifice**
**Résidence Maréchal Leclerc ;**

- Nous, Maire de Saint Martin Boulogne,
- Vu l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L.2122-1 et L.2125-1 du code de la propriété des personnes publiques,
- Vu le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement
- Vu la circulaire ministérielle (intérieur) n° 86.230 du 17/07/86 sur la répartition des pouvoirs de police en matière de circulation routière.
- Considérant qu'il appartient au maire, au titre de son pouvoir de police, d'assurer le bon ordre et la sécurité publique
- Considérant que **la Municipalité souhaite organiser un spectacle pyrotechnique le lundi 31 octobre 2022, Résidence Maréchal Leclerc ;**

**ARRETONS :**

**Article 1** **Le 31 octobre 2022, à partir de 20h, un feu d'artifice sera tiré sur le terrain qui se trouve à l'arrière de la Résidence Maréchal Leclerc à Ostrohove conformément au plan.**

**Article 2** Des barrières seront mises en place afin d'interdire certains espaces au public. Il appartiendra à chacun de respecter ce balisage. La commune décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces dispositions.

**Article 3** Le feu d'artifice sera tiré par des agents communaux titulaires d'un certificat de qualification.

**Article 4** La commune se réserve le droit d'interdire certaines espaces de stationnement pour permettre le déroulement de la manifestation. La circulation sera coupée durant le feu.

**Article 5** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commissaire de Police de Boulogne sur Mer, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Signé électroniquement par :
Maxence DECAIX
Date de signature : 01/10/2022
Qualité : Adjoint à la Sécurité et Télécommunications de la commune de SAINT MARTIN BOULOGNE

#signature#